

Délibération n°221209\_12

Séance du Conseil d'administration du 9 décembre 2022

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28  
Nombre de membres en exercice : 27  
Membres présents : 15  
Membres représentés : 2  
Quorum : 14

Pour :

**DÉCISION**

AVIS

INFORMATION

**Nomination d'une personnalité extérieure membre du Conseil d'administration**

**Vu** les statuts de l'UTBM ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'UTBM ;

**Considérant que** le Conseil d'administration de l'UTBM est composé, notamment, de trois personnalités désignées à titre personnel en raison de leurs compétences et de leurs fonctions ;

**Considérant que** Monsieur Christophe GUY avait été désigné à ce titre pour siéger au sein du Conseil d'administration ;

**Considérant que** Monsieur Christophe GUY ne souhaite plus, suite à son départ de l'UTC ou il occupait les fonctions de directeur, siéger au sein du Conseil d'administration de l'UTBM ;

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

d'approuver la nomination de Monsieur Christophe COLLET, directeur de l'UTT, siégeant en qualité personnalité désignée à titre personnel en raison de ses compétences et de ses fonctions.

Abstention(s) : 0  
Votants : 17  
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0  
Suffrages exprimés : 17  
Pour : 16  
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,  
Le Directeur  
Ghislain MONTAVON